L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 20 NOVEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

Mme E. Moreau, modiste de premier ordre, a transféré son salon au No 211 de la rue du Canal, au premier. 30 sept—2m

ON DEMANDE.

ON demande—Un bon coupeur pour chemises et linge de dessous. S'adresser à "Manufacturer," bureau de "l'Abeille." 20 nov—1f

A LOUER

A LOUER—Magasin à trois étages, No 7 rue Decatur, près de la rue Canal, et traversant l'ilet sur la rue Decatur. Pour les conditions, s'adresser à Chas. F. Claiborne, 13 rue Carondelet. 20 nov—1 sem

A LOUER—Belle maison de maître, 74 Dumaine, entre Royale et Bourbon, à neuf, 20 chambres gaz, eau chaque étage, ascenceur. $45, ou à vendre; prix modéré. 5 nov—

Nos 4 et 8 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

L. Graham & Son vs. J. H. Blake.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No. 13,927—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'enchère publique à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dans le deuxième district de cette ville, le MARDI, 25me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Environ (1,000) un mille pamphlets "plus ou moins".

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 nov—13 20 25

David Bernhardt vs. Peter Ross.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 9,579—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, MARDI, 25 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts en procès ou action du défendeur, et réclamation ou demande pour annuler le testament de Janet Finn décédée, testament qui fut fait pardevant E. J. Blanchard, notaire, le 20 novembre 1889, ainsi qu'un autre, fait le 21 novembre 1889, pardevant le même notaire. Succession de Janet Finn, No 28,957, Cour Civile de District, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 nov—12 18 25

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de H. B. Neutz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division E—Attendu que Mme Nettie E. Neutz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. B. Neutz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 nov—20 25 29

Succession de John Jacob Burkhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,375.—Division B.—Attendu que Charles Burkhard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Jacob Burkhard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 nov—19 23 28.

Succession de Mme Marie St-Martin, veuve de John Carras.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,978—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par B. Débat et Paul E. Théard exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 nov—19 23 28

Succession de Mme Amelia A. Sarazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,852—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William Sarazin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 nov—13 20 23

Succession de Marcel Thezé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,357.—Division—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Marcel Thezé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 nov.—15 20 23

Succession d'Auguste Thezé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,356—Division—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Thezé, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 nov—15 20 23

Succession du Dr J. J. Gauthreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,335—Division D—Attendu que Charles J. Gauthreaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu le Dr J. J. Gauthreaux, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 nov—13 18 22

Succession de Wm H. Dauernheim.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,452.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Dauernheim, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 nov—12 16 21

Succession de Julie Roy, femme décédée d'Arthur Dejean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,610.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Elise Dejean, femme de Joseph Harder, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 nov—12 16 21

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la New Orleans Household Supply Company, Limited, en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,823—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par David R. Graham, Charles E. Urquhart et Geo. S. Kausler Jr., liquidateurs et receveurs, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 nov—19 23 28

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,333.—Division E.—Frank L. Connerly vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, le 2me jour de décembre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et de prendre en considération la demande de répit faite par le dit Frank L. Connerly; que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1890.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 nov—19—déc 6 23

LEON QUEYROUZE & CO.,
"GROCERS" EN GROS,
—Importateurs de—
VINS ET LIQUEURS
—Marchand de—
[illegible] de Champagnes et de l'Océan [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 19 NOVEMBRE—CLASSE No 378
Tirage de 4 heures P. M.

34	92	14	78	86	35	70	8	35	30	43	51	58	10

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 19 novembre 1890—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs:

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 16 DEC. 1890.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000	200,000
1 Lot de..	100,000	100,000
1 Lot de..	50,000	50,000
2 Lots de..	20,000	40,000
5 Lots de..	10,000	50,000
10 Lots de..	5,000	50,000
25 Lots de..	2,000	50,000
100 Lots de..	800	80,000
200 Lots de..	600	120,000
500 Lots de..	400	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1000, soit	$100,000
100 Lots de...$800	80,000
100 Lots de...$400	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200	199,800
3,144 Lots se montant à	$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet. S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES

Adressez à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. Après le tirage, la liste officielle des lots gagnants peut être obtenue des agents locaux par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et entre tout CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, et oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
No 7 Cin'ti Ex. 7:45 am	No 2 Cin'ti Ex.. 5:00 pm
No 3 Vic'g Ex. 6:00 pm	No 4 Vic'g Ex.. 9:00 am
No 5 Baton Rouge Acc'm ....10:30 am	No 6 Baton Rouge Acc'm ....5:50 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 2 Fast Mail 7:00 am	No 4 Fast Ex... 8:20 am
No 7 Coast Acc 9:05 am	No 6 Lim. Ex.. 3:10 pm
No 1 Lim. Ex. 4:10 pm	No 8 Coast Acc 2:45 pm
No 5 Fast Ex.. 7:30 pm	No 2 Fast Mail. 8:00 pm

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...10:30 pm	No 2 Passen... 8:00 am
No 3 C&NOlim 7:30 am	No 4 Chic Lim 8:00 pm
No 5 Accom'n. 8:35 am	No 6 Accom'n 5:00 pm
No 41 N. O. and Chic. Fast Mail....9:00 am	No 42 N. O. and Chic. Fast Mail....7:00 pm

TEXAS AND PACIFIC

No 52 California Express.....7:00 pm	No 51 California Express.....8:00 am
No 54 RR loc..10:25 am	No 53 RR loc...3:50 pm

MORGAN LINE—SOUTHERN PACIFIC.

No 19.......8:10 am	No 20.......4:00 pm
No 17, local.....7:50 pm	No 18, local....7:20 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.11:25 am	No 6 Fastline..8:45 am
No 5 Fastline 7:00 am	No 2 Limited...4:00 pm

MOBILE AND OHIO RAILROAD — VIA MERIDIAN.

No 5 Fast line.7:00 am	No 2 Limited...4:00 pm

EAST LOUISIANA RAILROAD, —ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Dimanche.

No 9........7:15 pm	No 10........8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7........8:30 am	No 8........4:10 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Pte-la Hache....9:00 am	Shell Beach...10:00 am
" ....4:50 pm	Pte-la Hache..7:00 am
Shell Beach....2:30 pm	" ..5:00 pm

Dimanche.
Shell Beach and Pointe la-Hache,

10:10 am 8:10 pm	6:00 am 4:00 pm

KENNESAW AND SHENANDOAH VALLEY ROUTES.

No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 2 Lim Ex. 8:00 pm
No 3 Fast Mail.7.00 am	No 4 Fast Mail 8:15 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE.

Fast Express.

Alger..........9:00 am	Alger..........4:00 pm

Mail and Mixed Train.

Alger.......5:00 pm	Alger.......8:00 am
Socola.......11:10 am	Socola........1:30 pm
Alger.......9:00 am	Alger.......4:00 pm
Socola.......7:00 pm	Socola.......6:10 am

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 20 NOVEMBRE 1890.

Cincinnati—U. P. SCHENCK, à 5 P M
Donaldsonville—BELLE OF THE COAST, 12 M
Sport Plantation—MABEL COMEAUX, à 7 A M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Donaldsonville—W. H. CHERRY, à 5 P M
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Bayou Sara—GRAND REPUBLIC, à 5 P M
St-Louis—HENRY LOUREY et barges, à 5 P M

VENDREDI, 21 NOVEMBRE 1890.

Hermitage Landing—MARY Z COMEAUX, 12 M
Sport Plantation—MABEL COMEAUX, à 7 A M
Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 5 P M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 19 NOVEMBRE 1890.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (suéd) Hispania, Class, Port Limon.
Goelette (am) Wm J Lermond, Hupper, Providence, R. I.
Steamship (am) Aransas, Staples, Key West, via Port Tampa et Punta Gorda.
Goelette (am) Clara Goodwin, Wyman, Punta Gorda, sur lest.
Steamship (fran) Nantes, Coquais, Rotterdam, via Havre.
Barque (ital) Conquistatore, Cafiero, Salerne.
Steamship (am) Wm G Hewes, Staples, Bluefields
Steamship (am) Stillwater, McFarlane, Puerto Cortes, via Bélize et Livingston.

ARRIVÉS.

Steamship (am) New Orleans, Betts, New-York.
Steamship (esp) Hernan Cortes, Mas, Barcelona via les îles Canaries, Porto Rico et les ports cubains.
Steamship (ang) Professor, Owen, Liverpool, via les Barbades, etc.
Steamship (am) City of Dallas, Hardie, Ruatan.

BATEAUX A VAPEUR

Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula
Whisper, Wood, Donaldsonville.
Mary Z Comeaux, Voorhes, Hermitage.
E W Cole, Blanchard, Laurel Valley.
Alvin, Kouns, Bas du Fleuve.
Grover Cleveland, Muselman, Bas du Fleuve
G W Sentell, Reynaud, Claiborne Plant.
Mabel Comeaux, Comeaux, Davis Plant.
Towboat Henry Loury, Long, St-Louis, avec 5 barges.

EXPORTATIONS.

PORT LIMON—par steamship Hispania—11,300 pieds bois de charpente.
ROTTERDAM, VIA HAVRE—par steamship Nantes—[illegible] 110 barils huile graine coton, 7800 douves et [illegible] tabac. Pour Rotterdam—2000 barils huile graine coton
SALERNE—par barque Conquistatore—1770 balles coton.
PUERTO CORTEZ, VIA BELIZE ET LIVINGSTON—par steamship Stillwater—28,000 pieds bois de charpente.

IMPORTATIONS.

CARTHAGENES—par steamship Wm Cliff—352 sacs cocos et cargaison en transit.

Arrivages de produits.

BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—49 boucauts sucre 798 barils sucre 536 barils melasse et fret assorti.
DONALDSONVILLE—par steamer Whisper—111 boucauts sucre 561 barils sucre 629 barils melasse et fret assorti.
HERMITAGE LANDING — par steamer Mary Z Comeaux—126 boucauts sucre 529 barils sucre 519 barils melasse 118 sacs riz brut et fret assorti.
LAUREL VALLEY—par steamer E W Cole—363 boucauts sucre 140 barils sucre 798 barils melasse 606 sacs riz brut et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—819 barils sucre 174 barils melasse 88 barils riz 356 sacs riz brut 73 sacs riz pail et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland—71 barils sucre 103 barils melasse 192 sacs riz brut et fret assorti.
CLAIBORNE PLANTATION—par steamer G W Sentell—53 boucauts sucre 364 barils sucre 281 barils melasse et fret assorti.
DAVID PLANTATION—par steamer Mabel Comeaux—77 boucauts sucre 395 barils sucre 169 barils melasse et fret assorti
ST-LOUIS—par towboat Henry Lourey et 5 barges—71,709 boisseaux blé en grenier 10,000 boisseaux maïs en grenier.

Par les chemins de fer.

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE RR—159 barils sucre 43 barils melasse et fret assorti.
NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—44 boucauts sucre 58 barils sucre 70 barils melasse 9 sacs riz brut et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR COMPANY 1682 balles coton 2 wagons graine coton 3 wagons tourteaux 298 sacs tourteaux 531 sacs riz brut 1123 barils sucre 61 barils melasse 219 barils vin 10 caisses vin et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2122 balles coton 5 wagons graine coton 3 wagons farine graine coton 3 barils sirop 4 barils melasse 4 wagons sucre 272 barils sucre et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—2527 balles coton 4 wagons graine coton 519 barils sucre 16 barils melasse 1198 sacs farine graine coton 761 sacs tourteaux 20 barils vin 75 demi-barils vin et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—3461 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—54 balles coton 4 boucauts tabac et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—810 balles coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Louisiana, Gager........parti 15 nov
Steamship Excelsior, ——.........parti 15 nov
Steamship El Dorado, Byrne........parti 18 nov
Steamship Irthington, Bernard......parti 12 nov

LIVERPOOL.

Steamship Cuban, Anson...........parti 11 sept
Steamship Californian, Pickthall.....parti 9 oct
Steamship Mariner, Foster..........parti 15 sept
Steamship Governor, Reynolds.......parti 9 oct
Steamship Australian, Peters........parti 25 oct
Steamship Darien, Wallace..........parti 23 oct
Steamship Professor, Owen.........parti 16 oct
Steamship Haytian, Coward.........parti 1er nov
Steamship Jamaican, Lawson........parti 6 nov
Steamship Inventor, Jones..........parti 6 nov
Steamship Historian, Buddle........parti 8 nov
Steamship Scholar, Brown..........parti 1er nov
Steamship Engineer, Edgar.........parti 12 nov
Steamship Venezuelan, Highton.....parti 15 nov
Steamship Actor, James............parti 15 nov

SWANSEA

Steamship Erl King, James.........parti 11 nov
Steamship British Queen, Smith.....parti 13 nov

LONDRES.

Steamship Erl King, James.........parti 5 nov
Steamship British Prince, ...parti 7 nov
Steamship British Queen, Smith.....parti 4 nov

SHIELDS. ANG.

Brick Lurline, Ryder...............parti 2 oct

BARROW.

Steamship Jessmore, Hughes........parti 16 oct

ST-VINCENT, CAP DE VERDE.

Steamship Lancaster, ——.........parti 12 nov

ANVERS

Steamship Alford, ——............parti 23 oct
Steamship Bordeaux, Guadillon......parti 3 nov
Steamship Ville de Montevideo, Richard ......parti 15 oct

HAVRE.

Steamship Ville de Montevideo, Richard ......parti 7 oct

BORDEAUX

Steamship Bordeaux, Guadillon......parti 5 nov

MARSEILLE.

Barque Teresina, Umani............partie 7 oct
Barque Giulio e Clemenza..........partie 21 oct

HAMBOURG.

Steamship Ravensia, Kuhfal........parti 11 nov

BREME.

Barque Auguste, Witte.............parti 17 sept
Navire Stephan, Kehlman...........parti 1er nov

MESSINE.

Steamship Pontiac, Blyth..........parti 7 nov

GÊNES.

Barque Giuseppe S., Masca.........partie 25 sept

CADIX.

Brick Martino Cilento, Bianchi.....parti 11 oct

RIO DE JANEIRO

Navire John Bunyan, Sorenson......expédié 1er oct
Navire Newman Hall, Rohde........parti 8 nov

VERA CRUZ

Steamship Cheruskia, ——.......en charg 16 nov

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Andean	Liverpool	1er dist. 37
Albany	Liverpool	Gretna
Aransas	Havane	Alger
Ardangorm	....	Point
Bellanoch	Liverpool	1er dist. 19
Bernard Hall	Liverpool	1er dist. 27
Cadiz	Liverpool	Southport
Camden	Havre	1er dist. 36
Congo	Brême	[illegible]
County	....	4e dist. 42
Chelydra	Brême	4e dist. 42
Elsie	Brême	4e dist. 45
Enrique	Havre	4e dist. 42
Francisco	Liverpool	3e dist. 27
Gordon Castle	Russie	1er dist. 38
[illegible]	Bluefields	Alger
Havre	Havre	4e dist. 40
Hispania	Port Limon	1er dist. 15
Jessmore	....	1er dist. 47
Limesnarve	Gênes	3e dist. 28
Moorish Prince	Brême	rue 3e
Marion	Brême	rue 4e
Nantes	Havre	Gretna
Professor Morse	Utila	1er dist. 15
Rever	Honduras	3e dist. 30
Statesman	Liverpool	Pte Tier
S Pizzati	Honduras	1er dist. 14
Scots Greys	Brême	4e dist. 45
Straits of Gibraltar	....	1er dist. 13
Stillwater	Belize	3e dist. 30
Thessaly	Hambourg	rue 7e
Topaze	Dunkerque	4e dist. 42
Vicero	Gênes	rue 7e
Vera Cruz	Vera Cruz	2e dist. 18
Whitney	Laid up	Alger
Worcester	Hambourg	rue 3e
Wenderer	Honduras	3e dist. 30
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
Wm Cliff	Liverpool	1er dist. 37

BARQUES.

Noms	Destination	Mouillage
Antonio Jane	Barcelone	1er dist. 39
America	Barcelone	rue 8e
Conquistatore	Salerne	3e dist. 34
Wandering Jew	....	1er dist. 32

GOELETTES.

Noms	Destination	Mouillage
Clara Goodwin	Punta Gorda	1er dist. 13
Robt Ruff	Greytown	3e dist
Susie M Plummer	Pascagoula	1er dist. 27
Wm J Lermond	Providence	1er dist. 32

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du I & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 12 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern. François
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, [illegible]
615 [illegible] des Etats-Unis
[illegible] et Dauphine.

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président: Ernest Pragst, Secrétaire.

BUREAUX:

No 194 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLÉANS.
31 août—1 an—dim

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Roman feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément illustré de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois,	Douze Mois
16 FRANCS.	30 FRANCS

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois,	Six Mois,	Douze Mois
FR. 15.	FR. 30.	FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
6 sept—1f pr. m le dim.

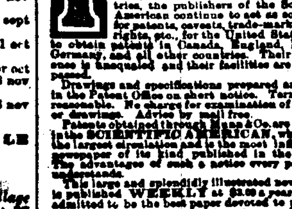

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 30,876—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Joseph F. (ou Ferd) Mire vs ses créanciers.

Un stock de groceries pour familles, Vins, Liqueur, Boîte pour fromage, Glacière, Buvette. Installations, &c., livrés par le dit débiteur à ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur — Il sera vendu, le MARDI, 2 décembre 1890, à 10 heures et demie A. M., au magasin No 725, coin des rues Constance et Général Taylor, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., daté le 13 novembre 1890 et à moi adressé—

Tous les effets mobiliers livrés dans l'affaire mentionnée ci dessus.

Conditions—Strictement comptant.
18 nov—18 25 29—déc 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Francis Michinard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,213.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Faubourg Marigny, dans le troisième district de cette ville et faisant une partie du lot désigné comme lot deux cent cinquante deux, d'après le plan du dit faubourg. La dite portion mesure (mesure française) trente pieds de face à la rue Craps entre les rues Marigny et Champs Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec 100 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, engagé et attaché à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif soit la somme de quatorze cents piastres le montant du prêt sur les dites actions du stock avec 10 0/0 d'intérêt du 1er novembre 1873, moins et sujet à un crédit de $550, en date du 4 février 1879, et un autre montant de $2,082 le montant des contributions sur les dites actions du stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $188 du 1er décembre 1873, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 1876 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1889 et les frais et charges dans cette affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la chute et les lois de la banque à savoir: la somme de six mille sept cent soixante huit piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur connue comme le No 402 rue Dryades entre Thalie et Melpomène.

(La rue à l'arrière étant Remparts)

Michael Hackett vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 30,275 — En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 7 octobre 1890 et signé le 12 octobre 1890, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dryades, sur environ quatre-vingt seize pieds de profondeur, et formant la partie la plus rapprochée de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre, mesurant environ quarante cinq pieds de face à la dite rue Dryades sur la profondeur de la dite plus grande portion de terre formée des portions des deux lots primitifs, Nos 1 et 2, dans l'ilet No 1, d'après un plan de A. S. Phelps, voyer et ingénieur, daté le 5 février 1846 et déposé au bureau de Jules Mossy, ex-notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses (connues comme le No 402 rue Dryades) et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant. Etant la même propriété acquise par Michael Hackett, par achat de la succession de John Irwin d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire, le 15 mai 1882.

Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 oct—27—nov 3 10 17 24 29

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,506 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont ce noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

M. Avenante, F. Alpuente, Joseph Batt, A. Baybi & Co., W. R. Bell, S. Benjamin & Co., Louis Balleo, L. Bebolet, J. Branden, J. F. Bartholomy, Bernie & Bro., O. Barbe, J. A. Blaffer & Co, Jean Ballencie, Samuel Banders, James D. Coleman, Amelie Couturie, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Cenas, agent, Eugene Coston, J. Cassard, J. H. Chipot, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Galle, T. B. Dunbar, P. Dajan, Arthur Denis, Dominique Doux, O. Dronet, A. Dumestre, Duvallier & Co, S. Escoffier, Percival Forgey, J. B. Fleitas, J. A. Fernandez, Fritz & Branden, J. B. Frank, Gustave Furate, Felber & Gonsenheim, Mme Gust. Fourrane, Joseph Gattinger, F. Generelly, Lindore Gerard, Goldenbow & Kelly, G. H. Gardner & Co., J. Guinault, S. J. Hamilton, J. M. Homans & Co., Mme Anna Hill, O. C. Helle, Marx Israel, Johnson & Manson, Jeanneneaud & Co, S. Jahreese, Harriet Johnson, C. W. Kullender, Dr E. Kunnemann, Joseph Larrieu, M. Lanzano, O. L'Hote & Co, Edward Lischy, Lobenstein & Dohla, T. Lafon, G. A. Lemaux, R. Montamat & Co, A. J. Montain, M. Mann, P. Macon, J. G. Monroe, curator, Chas Masson, Succ. de Philip McCabe, Lucien Maile, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meilleur, Norton & Bell, A. Olivier & Co, S. Pablo, Mme Anna Perigna, A. Pettit, H. Pedarre, A. Pellacia, P. Pena, A. Quintela Fils, S. Roger & Co, J. Strauss, J. B. Sarraria, G. Schmidt, Simmons, S. Smith, M. Stoft, Smith & Co, F. Pancho, D. H. Symart, J. B. Susiari Schuller, David Stewart, Hans M. E., E. P. Schmolsedorn, N. H. Seris, Nicholas Th., A. Tonso, Samuel M. Todd, W. Van Benthuysen, R. Verder, Philip Vellerie, Prime Wagner, Wm. When, Succ. de Wilburne & Meesly, E. Whenay, E. Hall & [illegible]

A. M. Agelasta, A. Alcister, Joseph Brugers, Dr. I. Bordes, W. R. Bell, adm.aist r, A. Bedault & Co., Bercier & De Saul, F. Beiden, F. Breen, Louis Bauer, R. Beltran, B. E. Barinde, W. Alexandre Bezes, J. A. Berdaust, Comagurie & Lambert, F. Calloway, agent, P. Caro, François Carrere, Cassidy & Miller, P. Casse, N. Connell, L. Charest, Herman Curtius, John Crickard, Dubois & Lamaniere, P. Duchenne, A. Delamotte, J. C. Denis, De Salner Hart & Co, George Dogan, G. M. Dell, M. T. Ducros, A. De Sainte Géme, Manuel Elliott, Florian Flange, Foley, Conger & Co., Fusich, Charles Fitz, M. Feliex, E. C. Feinour, G. R. Finnair, Joseph Gesenheimer, Generelly & Allex, A. Grouchy, Fred Good, Mme Arcole Guivand, Howard Gorman, J. Garidel, Herman & Vignes, George Hew, M. D., E. Herren, Mme Henry Hébert, Imena Aycock & Co, O. B. Johnson, J. M. Justiniani, F. Janfroid, Emile Kern, Kendig & Co, Anatole Léaumont, S. Laplace, E. Layninon, La. Equit. Life Ins., Lang & Bernheimer, Mme J. B. Leprete, Suc, La. Ice Manufact. Co., Peter Lamm, Charles Manson, J. Mandin, B. Musgrove, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, J. Manand, T. Moreau, Orville Marigny, V. Maignan, H. Marks, Bezalie Nivette, Frank Oberhauser, H. D. Ogden exécuteur, S. P. Parmly, agent, Pritchard & Bookham, Perkins, Swenson & Co, S. B. Packard, R. Pitot, Planters Cotton Press, S. Rabassa, J. Reviere, Mme Anna Saron, William Sweets, Southern Ramie Culture Assn., Swarbacker & Dryer, H. F. Sternken, Schneider & Zuberbier, J. Siegfried & Co, S. Seabury, J. J. Stewart, F. Soubiet, O. B. Singleton, Alfred Shaw, F. Sauvenarchille, A. A. Terrebonne, S. M. Todd & Co, R. A. Tyler, M. A. Vogel, Jas A. Vignaud, François Vetris, Adolph Wats, L. A. Wilts, James Wilson, S. R. W. [illegible], E. A. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

BIJOUX.

Succession de Charles Sondmacher.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 28 novembre 1890, il sera vendu, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et du passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 septembre 1890—

2 montres en or, une grande chaîne (chaîne de sûreté), chaînes en or, bouton en diamant, etc., etc. Aussi, un petit bureau.

Conditions—Comptant.
16 nov—16 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de magasin et de résidence, de valeur, Dans le Deuxième District, No 150 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

Succession de Philip Forget.

No 30,085—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale.—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 11 novembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 150 rue Royale. Etant la même propriété que le dit Emile Augaud acquit par achat de Mlle Octavie White et assa par acte fait pardevant Jas. Fahey, notaire en cette ville, le 25 septembre 1888. Enregistré au Conveyance Office, dans le Livre 129, folio 454.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, 10 pour cent du prix d'achat devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente.
13 nov—13 15 22 29—déc 13 20

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M. Hyams, Jr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,570.

PAR W. R. RUTLAND, Exécuteur Testamentaire—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'encan sur la propriété décrite ci dessous, le SAMEDI, 22me jour de novembre 1890, à midi, la propriété décrite ci après à savoir:

L'intérêt d'une moitié indivise dans une certaine portion ou morceau de terre situé dans le sixième District de cette ville, le dit morceau de terre étant un tiers de la Section huit (8) township treize (13) range onze (11) east, conformément à l'arpentage des Etats Unis.

Etant la même propriété achetée par le dit H. M. Hyams, jr, décédé le 13 février 1886, d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire.

Le dit morceau de terre contient entre autres les portions de terre décrites ci dessous, à savoir:

1° Une portion de l'ilet 630, le dit ilet étant borné par la rue Delachaise, l'avenue Louisiana les rues Arcadie et Breslau, la dite portion de terre faisant face à toute la longueur du dit ilet sur la rue Arcadie et faisant face à la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, de leur jonction avec la rue Arcadie jusqu'aux terres appartenant à Frédéric Camors.

2° Une portion de l'ilet 531, le dit ilet étant borné par les rues Breslau, Arcadia, l'avenue Louisiana et la rue Toledano; la dite portion de l'ilet No 631 mesurant toute la façade rue Arcadia, toute la façade rue Toledano, avenue Louisiana et rue Breslau jusqu'à leur jonction avec les terres appartenant à Frédéric Camors

Conditions—Un tiers ou plus comptant: la balance à un et deux ans de crédit avec 6 pour cent d'intérêt par an à partir de la maturité et toutes les clauses de garantie usuelles.

W. R. RUTLAND,
Exécuteur testamentaire
12 oc—12 18 25—1 8 14 15 22 nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Thompson.

No 30,981.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 novembre 1890, pour le compte de la susdite succession—

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Washington, Septième, Cohn et Short, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur
15 nov—15 22 29—déc 6 13 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à un étage avec mansarde vis-à-vis l'église Ste-Marie, Nos 283 et 285 rue Chartres entre Ursulines et Hôpital.

Succession d'Irenée L. Soulé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 2 273.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'hôtel St Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1890, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, désigné par la lettre "A," sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 24 mai 1867 et annexé pour référence, à l'inventaire de la succession de Mme Hopkins, pris par E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 14 mai 1867. Le dit lot mesure au pied américain 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage avec mansarde connue par les Nos 283 et 285 rue Chartres, vis à vis l'église Ste-Marie, ayant 5 chambres et cabinet au rez-de-chaussée et deux grandes chambres dans la mansarde, cave, une bâtisse en briques à deux étages ayant six chambres, cour briquetée, cuve, water works, hangar, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste, deux billets à l'ordre du dit acquéreur et endossés par lui, chaque billet d'un montant égal, à partir du jour de vente, faits payables respectivement à un et deux ans après date, portant intérêt à huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété vendue, le transfert de la police d'assurance pour couvrir le montant des dits billets, l'acte de vente contenant la clause de non aliénando et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses de garanties.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 oc.—18 25—nov 1 8 15 22

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de choix pour bâtir dans le Quatrième District,

Près du Clay Square, Rue Troisième.

Succession de Walter Bailey et de M. Adèle Patrick, son épouse, décédés.

No 30,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 octobre 1890. Dossier No 30,678, pour le compte des successions ci-dessus, il sera vendu—

Deux lots de terre désirables avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie jadis et maintenant connue comme le faubourg Livaudais, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Constance (anciennement Live Oak) et Laurel, désignés comme lots Nos 3 et 4, sur un plan fait par H. Moelhausen, architecte et ingénieur civil, en date du 27 novembre 1846, déposé pour référence en l'étude de L. R. Kenny, ainsi à notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et se touchant; les dits lots mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Walter D. Denègre, notaire.
23 oct—23 25—1 8 15 22 nov

NEW-SOUTH BUILDING AND LOAN

ASSOCIATION,

46 rue du Camp, coin Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Capital autorisé..........$50,000,00
Actions..........$100 chacune

CONSEIL DE DIRECTION:

Henry Gardes....Président American Nat. Bank
George R. Preston....Présid't Hibernia Nat. Bank
Stanley O. Thomas....Présid't Citizens Bank of La.
Jos. A. Shakspeare.......Maire de la Nlle Orléans
Henry Ginder..............A. B. Griswold & Co.
Jas. S. Richardson.............Richardson & May
Jules A. Blanc.........................Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala............Capitaliste
John Hanson Kennard.......................Avocat
E. H. Power

Une association parfaitement administrée et progressant qui offre des avantages sans égaux aux capitalistes qui veulent économiser leur argent en le bien plaçant pour qu'il fructifie; association faisant aussi des prêts à des taux très réduits et à des conditions libérales pour l'acquit de ceux ci et des paiements mensuels.

Pour de plus amples informations, s'adresser par lettre ou en personne au bureau de l'association ci-dessus indiqué.

CE PLAN EST
Le meilleur pour l'emprunteur!
Le meilleur pour celui qui veut faire un placement!
1 août—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Vente en partage d'un cottage double de choix très rémunérateur,

Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième près Fulton.

Patrick Mulheron vs Mme P. A. Mulheron, femme et als.

No 29,979—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 mai 1890, et signé le 21 mai 1890, par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire.

Le beau cottage double en bois, avec bâtisse à deux étages à l'arrière, Nos 62 et 62½ rue Troisième, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Fulton et Rousseau, retiré du trottoir et contenant galeries devant, escalier, vestibules, six chambres, hangars, citernes, cours et corridors de côté, etc., à chaque local. Le terrain mesure 30 pieds, 7 pouces, 6 lignes de face à la rue Troisième, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles; près de la place Clay et dans un voisinage très populeux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets à garantir par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 nov—15 22 24—déc 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage Attrayante,

Avec terrains bien cultivés, coin des rues Chestnut et Constantinople.

Succession de E. Camille Mire.

No 30,856—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 octobre, 1890, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

L'attrayant cottage double, en bois, recouvert en ardoises, No 125 rue Chestnut, coin Constantinople, dans le carré d'ilet autrement borné par les rues Colisée et Austerlitz, sixième District, ayant galerie, salon, salle à manger et chambres à coucher octogones, cuisine, bâtisses dans la cour, citerne, etc. Les terrains comprennent trois lots désignés par les Nos 11, 12 et 13, et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Chestnut et Constantinople. La résidence est isolée de tous côtés, et les terrains sont embellis par une grande variété d'arbres fruitiers et à ombrage, roses de choix, fleurs et plantes diverses. Situé dans une section de la ville où s'élèvent constamment de nouvelles et modernes résidences, on ne peut faire l'acquisition d'une demeure plus éligible ni plus désirable. Lignes de chemins de fer urbains, marchés et églises à proximité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard L. Robertson.

No 28,449—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 12 novembre 1890, et d'un ordre amendé daté du 14 novembre 1890 et rendu dans la succession ci dessus nommée, la propriété ci-dessous décrite, savoir.

1° Toute cette portion d'un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Marigny, Dauphine et Champs Elysées, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, mesure anglaise, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, et faisant partie du lot original No 135 dans le dit ilet; et aussi un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet qui le lot qui précède et y attenant, mesurant 3 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, le dit morceau ou portion de terre est pris sur le côté le plus près de la rue Marigny, sur un lot de terre formant partie du lot No 135 sur le plan original du faubourg Marigny et figuré sur un plan particulier, plan fait par Arthur de Armas, voyer, le 9 janvier 1874 et annexé à un acte de vente pardevant Oscar Dronet, notaire, le 7 février 1874. Les dits deux morceaux de terre formant une portion de terre mesurant 33 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise et américaine. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent No 425 rue Royale.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite et commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure Marigny et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 427 rue Royale.

3° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que les propriétés ci dessus décrites et commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure Royale et mesurant au pied français 15 pieds de face à la rue Marigny sur 60 pieds de profondeur, attenant dans le fond au lot de terre désigné comme second lien.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'ilet No 10, borné par les rues Musique, Morales et Bons Enfants et l'avenue Washington, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue Bons-Enfants sur 105 pieds 2 pouces de profondeur, le tout au pied américain, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 12 avril 1834 et annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, ancien notaire, le 17 décembre 1834. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 619 rue Bons-Enfants.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis, spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, pour forcer le paiement des billets, les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets, 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes pardevant J. J. Woulfe, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
15 nov—15 22 29—6 13 20 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE A ALGER.

Succession de Frank Silva—No 15,459.

—ET—

Succession de Mme Maria Silva—No 31 053.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté le 29 octobre 1890, et rendu dans les successions ci dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, savoir:

La maison en bois double cottage, No 76 rue Vallette, contenant plusieurs appartements, sur un certain lot de terre à Belleville, dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 18 du carré d'ilet No 80, qui est borné par les rues Vallette, Chestnut, Allix et Eliza; le dit lot mesure, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 18 septembre 1846, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant—Dix pour cent comptant de l'acquéreur, prix requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er nov—1 8 15 22 29—6 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasin et résidence en briques à deux étages, coin N.-W. des rues Tremé et Conti.

Résidence-cottage double en bois, Nos 252 et 254 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

Résidence-cottage double en bois, Nos 342 et 344 rue Quartier, entre Prieur et Johnson.

Succession de Henri Larquié

No 30,780—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 20 octobre 1890 et d'un ordre supplémentaire daté du 25 octobre 1890 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci après décrites savoir:

1° Le magasin en briques solidement bâti à deux étages, corridors et résidence, coin N. W. des rues Tremé et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tremé, Marais, Conti et St-Louis.

Le terrain est une certaine portion formant une partie d'un grand lot désigné par le No 24 sur un plan de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure 21 pieds et 3 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et façade à la rue Tremé de 97 pieds et 9 pouces, plus ou moins. Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme il est dit plus haut. A moitié chemin entre la rue du Canal et le Vieux Bassin, près de la rue Remparts, cette propriété peut être facilement arrangée pour rapporter un bon revenu.

2° Un cottage résidence en bois à deux corps de logis, avec un étage et mansarde, Nos 252 et 254 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Villeré et Robertson. Le terrain est désigné par le No 5 d'après un plan de L. H. Pilié, daté le 6 mars 1849 et mesure 37 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 65 pieds sur la ligne du côté de la rue Villeré et 40 pieds 6 pouces sur une première ligne qui le sépare du lot No 6; au bout de la dite ligne le terrain se rétrécit de 3 pieds et 5 lignes et mesure sur une seconde profondeur 24 pieds 6 pouces et 34 pieds 6 pouces sur la ligne du fond; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant 3 chambres et 1 cabinet, cuve sur chaque côté, une grande allée de côté, etc. Cette propriété est bien louée et est à proximité de plusieurs chemins de fer, marché etc.

3° Le cottage-résidence en bois à deux corps de logis avec un étage et mansarde, Nos 342 et 344 rue Quartier, ayant 8 chambres, cuve, hydrant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Johnson et Prieur; le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 100 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est à un îlet de la rue Esplanade et est bien louée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 oct—26—1 8 15 22 29 nov

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grâce mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ici attachés, et ont déclaré que, se prévalant des statuts et privilèges octroyés et renfermés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de **"New Orleans Brewing Association"** et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable, d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation, lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation, de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain ou bâtir dans cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en ou représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500 000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M. élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du dit capital qu'il pourra avoir inscrite en son nom, dans les dix jours qui précèderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection; et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire, ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances, et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance remplira celle-ci en élisant de parmi ses actionnaires un autre directeur.

Le vice président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu; élection qui se fera par le Conseil d'administration aussitôt que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant de tout le fonds capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis du dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital s'il est exigé, ou en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction; elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus spécialement dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et suffisante caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en jour, mois et an ci dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé:	
PETER BLAISE,	PH. W. DIELMANN,
H. LOCTE	J. LANGLES,
THEO. BRUMMER,	ALBERT P. NOLL,
GEO. FAEHNLE,	ERNEST PRAGST,
	C. G. REBENTISCH,

J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
{SCEAU} Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]